

RUTABAGUZA Muchel
S/chef
à

Ruhengeri, le 27 mars 1958

KABERE.



Monsieur l'Administrateur,

Suite à notre entretien de ce matin sur l'affaire n° 2.341 du 9.2.55 jugée par le Tribunal de Territoire dans laquelle j'ai gagné 8.500 frs contre le nommé MUKASA, qui était maçon, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le susnommé se voyant dans l'impossibilité de me rembourser la somme susdite, Mukasa a pris la fuite vers l'Uganda.

Mon père et mes connaissances se sont informés et ont pu découvrir qu'il se trouvait dans le District Kigezi.

J'ai délégué mon père pour poursuivre Mukasa devant le Tribunal du District Kigezi. Ce tribunal s'est déclaré incompétent, et a conseillé mon père de s'adresser à l'Administrateur de son territoire (Ruhengeri), qui pourrait convoquer l'intéressé par l'intermédiaire de l'Administrateur du District de Kigezi.

C'est pour ce motif que je m'adresse à vous pour convoquer mon adversaire MUKASA en écrivant à l'Administrateur du District Commissioner Kigezi.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur de Territoire, l'expression de plus profond respect.-

S/chef RUTABAGUZA.M. *Muchel*

*lettre du 2/3/58 de l'Administrateur's Office
Kabale.*